

TEXTES et CODE DE REFERENCE CONCERNANT LES A.F.G.S.U. et les METIERS DE SANTE. Maj Janvier 2009

Professions référencées dans le CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (nouvelle partie législative) Quatrième Partie : les professionnels de santé

Livre du code	Catégorie	Titre	Profession	Textes spécifiques sur les GSU 2	Textes communs GSU 2
Livre 1 ^{er}	Professions médicales	Titre III Titre IV Titre V	Médecin Chirurgien dentiste Sage femme	Arrêté du 20 avril 2007 formation GSU au cours des études médicales odontologie et pharmaciens	Arrêté 3 mars 2006 : relatif à l'attestation de formation aux soins d'urgence
Livre 2	Professions de la pharmacie	Titre III Titre IV	Pharmacien Préparateur en pharmacie		
Livre 3	Auxiliaires médicaux	Titre I Titre II Titre III Titre IV Titre V Titre VI Titre VII	Infirmier, IADE, IBODE Masseur kinésithérapeute, pédicure podologue. Ergothérapeute, Psychomotricien Orthophoniste, orthoptiste Manipulateur électro-radiologie médicale Audio prothésiste, Opticien lunetier, Prothésiste, Orthésiste Diététicienne	Arrêté du 21 avril 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux conditions de délivrance du diplôme d'état de certaines professions Inscrits dans le code de santé publique titre I II Et IADE, Puéricultrice, IDE Bloc	Circulaire d 10 mai 2006 : relative à l'attestation de formation aux soins d'urgence Circulaire du 31 décembre 2007 Relative à l'obligation d'obtenir l'AFGSU pour l'exercice de certaines professions de santé

Réf. : legifrance.gouv.fr → les codes → Code de la santé publique → nouvelle partie législative → quatrième partie

AUTRES professionnels de santé non répertoriés au code de la santé publique mais soumis aux AFGSU par les textes

Catégorie professionnelle	Texte spécifiques exigeant les GSU2	Textes communs GSU 2
Préleveur de laboratoire	Arrêté du 13 mars 2006 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses biomédicales. Arrêté du 12 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 13 mars 2006	Arrêté 3 mars 2006 : relatif à l'attestation de formation aux soins d'urgence Circulaire du 10 mai 2006 : relative à l'attestation de formation aux soins d'urgence
Aide soignant	Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide soignant	
Auxiliaire de puériculture	Arrêté du 16 janvier 2006 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	Circulaire du 31 décembre 2007 : relatif à l'obligation d'obtenir les AFGSU pour l'exercice de certaines professions de santé
Ambulancier- Auxiliaire ambulancier	Arrêté du 26 janvier 2006 Relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et du diplôme d'ambulancier. Annexe III « pour valider le module 1, les gestes d'urgences, le candidat devra fournir l'AFGSU 2 ou un équivalent reconnu par le ministère de la santé. » Arrêté du 18 avril 2007 modifiant arrêté du 26 janvier 2006	